

Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Publié le 14 JUIN 2023

ID : 037-213700586-20230609-DCM_2023_06_034-DE

**MAIRIE DE
37140 LA CHAPELLE-sur-LOIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 9 JUIN 2023

Date de convocation : 05/06/2023

Date d'affichage : 05/06/2023

Conseillers

en exercice : 15 L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin, à dix-huit heures,
Présents : 9 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni,
Pouvoirs : 4 en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses
Votants : 13 séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul,
Maire

Etaient présents : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ Philippe, M. DELAUNAY Fabien, M. SERVANT Dimitri, Mme GANDRILLE Christine, M. ALBERT Alexandre, M. DELETANG Grégory

Etaient excusés : Mme MUREAU Nicole (a donné pouvoir à M. PETIBON Jacky), M. DRUGEON Francis (a donné pouvoir à Mme GALET Florence), M. de CHAMPS Hubert (a donné pouvoir à M. GUIGNARD Paul), Mme BEAUMARD Angélique (a donné pouvoir à M. DELETANG Grégory), Mme DESCORMIERS Cindy

Etait absente : Mme BEGOUIN Gaëlle

Madame GALET Florence a été désignée secrétaire de séance.

DCM 2023-06-034

7.5. Finances - subventions

Aménagement d'une aire de services pour camping-cars - demande de subvention auprès de la CCTOVAL

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 11 juillet 2022, le Conseil Municipal a décidé d'aménager une aire de services pour camping-cars (borne de paiement et dispositif de vidange).

Afin de compléter la délibération du 11 juillet 2022 votant le projet et afin de ne pas grever les finances de la commune, le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire.

Le coût des travaux étant de 17 064,80 euros HT,

Le plan de financement proposé est le suivant :

Coût total : 17 064,80 HT
Subvention CCTOVAL : 7 000,00 €
Autofinancement : 10 064,80 €

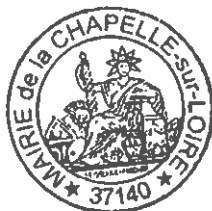
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,


- CONFIRME l'inscription de l'aménagement d'une aire de services pour camping-cars au budget de la commune pour un montant de 17 064,80 € HT
- ADOPTE le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- SOLLICITE une subvention auprès de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire à hauteur de 7 000 euros
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives inhérentes à cette décision


Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire,
GALET Florence



Le Maire,
GUIGNARD Paul



Envoyé en préfecture le 14/06/2023
Reçu en préfecture le 14/06/2023
Publié le 14 JUIN 2023 
ID : 037-213700586-20230609-DCM_2023_06_034-DE